Questions diverses

L'ordre du jour porte d'abord une proposition de la commission de la caisse des retraites, ayant pour but d'accorder, à M. Léopold Mercier, le remboursement de retenues, qui ont été faites lors de son départ de l'école de musique. Ce document est renvoyé à la première commission.

Le Conseil approuve un tableau des offres légales faites aux propriétaires des terrains destinés à l'usine Grimonpont pour l'épuration des eaux de l'Espierre;

Approuve l'emploi du legs Ternynck en achat de rentes trois pour cent, destinées à la formation du capital nécessaire à l'établissement et au fonctionnement d'une maternité;

Renvoie, aux 1re et 2e commissions, un vœu de M. Harinckouck, tendant à l'installation immédiate d'une maternité provisoire;

Homologue la police d'assurance de la condition publique;

Renvoie, aux 3e et 1re commission, l'offre de cession de terrain faite à la ville par M. Lezaire, brasseur à Hem;

Renvoie, à l'examen des 3e et 1re commissions, la construction d'une chaussée pavée rue Cugnot;

Homologue les polices d'assurances du service municipal des eaux;

Renvoie, aux 1re et 2e commissions, la demande d'aliénation d'un immeuble légué à la congrégation des Petites sœurs des pauvres par Mme Bulteau;

Renvoie, à la 1re commission, la demande d'admission à la retraite, formulée par M. A. Desmaretz, secrétaire en chef de M. le commissaire central;

Renvoie enfin, aux 3e, 8e et 1re commissions, l'examen de travaux à la condition publique, consistant en l'exhaussement d'un mur et la pose de grillages.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Budget

Le Conseil vote l'ensemble du budget, présenté par M. G. Heyndrickx.

A propos du chapitre des hospices, M. Martel-Delespierre demande un supplément de 15.000 francs pour l'exercice 1887, en raison du plus grand nombre de pauvres qu'il a eu à secourir, de la meilleure qualité et de l'augmentation de poids du pain distribué.

Cette demande sera soumise au Conseil, dans sa prochaine session.

A l'article relatif aux crèches, M. Alfred Reboux demande si l'on s'occupe de l'installation d'une crèche, dans le quartier Ste-Elisabeth.

M. Pierre Destombes répond qu'un local vient d'être trouvé et que le Conseil sera saisi de la question dans la prochaine séance.

Construction d'un portique-abri à l'école communale de la rue des Arts.

Le conseil vote une somme de 1,555 fr. 15 pour les travaux de construction d'un portique-abri, à l'école communale de la rue des Arts; cette somme est imputable sur l'emprunt de 354,800 fr. contractés à la caisse des écoles.

Construction d'une cave à l'école maternelle de la rue Ste-Elisabeth

A la suite de la laïcisation des écoles, l'habitation dépendant du groupe scolaire de la rue Ste-Elisabeth a été scindée. Une partie fut affectée à la directrice de l'école de filles, l'autre à la directrice de l'école maternelle. Mais la cave ne se trouvant pas au centre de la maison, ne put être scindée. Il en résulte que l'habitation de la directrice de l'école maternelle en est dépourvue. Le Conseil vote, pour la construction d'une cave, une somme de 909 fr. 99, imputable, comme plus haut, sur l'emprunt contracté à la caisse des écoles.

Le quartier du Hutin

Le Conseil accepte l'offre de divers propriétaires du quartier du Hutin, de céder gratuitement, à la ville le terrain nécessaire, à l'ouverture, sur douze mètres de largeur:

1° du prolongement en ligne droite sur 335m75 de longueur de la rue particulière dite rue d'Alger, entre le chemin de Cartignies et le prolongement de la rue Daubenton. Cette voie conservera le nom de rue d'Alger dans la voirie urbaine.

2° d'une rue nouvelle de 577 mètres de longueur, partant du chemin de Cartignies près du pont de la Vigne et aboutissant au passage à niveau du Ballon, sur le chemin de fer de Somain à Tourcoing. Cette rue prendra le nom de rue d'Oran.

Ils s'engagent, en outre, à participer pour les 2|3 aux frais de terrassement, d'acqueduc et pavage de ces deux rues, l'autre tiers de la dépense, restant à la charge de la ville.

Le Conseil approuve, en outre, le projet des travaux dressé par M. le directeur de la Voirie municipale et qui comprend: A. Le nivellement de la rue d'Alger entre la rue Daubenton et le chemin de Cartignies, ainsi que celui de la rue d'Oran, entre le chemin de Cartignies et le passage à niveau du chemin de fer. B. La construction des aqueducs, dans la partie de chacune de ces voies comprise entre leur intersection et le chemin de Cartignies. C. La construction d'une chaussée pavée de 4 mètres de largeur avec fils d'eau de 0,50 de largeur dans la rue d'Alger sur une longueur de 380 mètres, à partir du chemin de Cartignies, dans la rue d'Oran sur une longueur de 348 mètres à partir du même chemin. Le reste du pavage ne pourra être exigé soit par la ville, soit par les particuliers qu'après qu'un tiers des fronts à rue aura été construit. D. La construction d'une chaussée en scories dans la deuxième partie des rues d'Alger et d'Oran.

Il vote l'admission au réseau public de la rue d'Oran et de la partie de la rue d'Alger comprise entre la rue Daubenton prolongée et le chemin de Cartignies. Les alignements de ces rues seront fixés, comme ils sont indiqués aux plans spéciaux, dressés par M. le Directeur de la Voirie.

Il vote en dépense une somme de 80,000 fr. à inscrire au budget additionnel de 1887.

Il vote en recette au même budget une somme de 53,333 fr. 32 c. à recouvrer des signataires de l'engagement.

Construction d'un aqueduc au chemin de Cartignies

Le Conseil approuve le projet dressé par M. le directeur de la voirie, relatif à la construction d'un aqueduc central, dans la partie du chemin de Cartignies comprise entre la rue d'Alger et la rue d'Oran, sous la réserve que les riverains ne seront autorisés à déverser leurs eaux dans l'égoût projeté, qu'après avoir payé entre les mains de M. le Receveur municipal une somme représentant le tiers de la valeur de l'ouvrage établi au droit de leur propriété.

Il décide, en outre, d'affecter à son exécution les parties disponibles des crédits inscrits en dépense sous les nos 9 et 19 du budget supplémentaire de 1887. Le montant de cette affectation s'élève à la somme de 9.940 fr. 36 égale au montant du projet.

Le prolongement de la rue de Rome

Le Conseil, passant outre à une protestation des héritiers de Mlle Delescluse, propriétaires du terrain sur lequel doit se faire le prolongement de la rue de Rome, confirme son vote du 5 août dernier, par lequel il avait décidé ce prolongement.

Un marché dans le quartier du Fontenoy

On se rappelle la proposition de M. A. Faidherbe, relative à la création d'un marché dans le quartier du Fontenoy.

L'administration municipale s'est assuré un terrain, pour l'établissement de ce marché. Ce terrain, appartenant à M. Bayart-Parent, est situé entre les rues de France et de Toulouse. Il a une contenance de 2.230 m. 82, et sera cédé à raison de 20 francs le mètre.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer l'acte de vente, dont il s'agit, et vote, pour couvrir le prix principal d'acquisition, les frais et les intérêts, au taux de 4 0|0, à partir du 1er janvier 1888, une somme de 52,000 francs, laquelle sera imputée sur le budget supplémentaire de 1887.

Un différend entre la Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux et l'Administration municipale.

Un différend existait entre l'Administration municipale et la Société des Magasins Généraux, concernant l'application du traité des 24-25 novembre 1885, relatif à la prolongation de 4 à 8 jours, de la durée du séjour des marchandises, dans les locaux de la Condition publique.

Pour vider le différend, le Conseil décide d'inscrire, aux chapitres additionnels de l'exercice courant, un crédit de 28,758 fr. 45, formé par le détail suivant:

1° Redevance de l'année 1885.	9.812 fr. 30
2° id. 1886.	8.946 » 15
3° Prévision pour l'année 1887	10.000 » »
Total. . . .	28.758 fr. 15

Le service des eaux

Le Conseil, confirmant les décisions prises par la Commission mixte, vote: 1° Un crédit de 8.200 fr. pour le remplacement à l'usine de Bousbecque, de la chaudière n° 1; 2° Un crédit de 10.000 fr. pour le remplacement de la chaudière n° 6 à la même usine.

Le Conseil avait décidé, dans la séance du 22 juillet, que la dépense d'installation de la conduite de 0.50, dépense s'élevant à 85.000 fr., serait répartie au budget des eaux sur deux exercices, 1887 et 1888.

Les ressources dont dispose le budget du dit service étant insuffisantes, pour supporter la dépense de 30.400 fr. incombant à l'exercice 1887, il y supplée par le vote d'un crédit spécial d'égale importance.

Le budget du Mont-de-Piété

Le Conseil homologue le projet de budget du Mont-de-Piété pour 1888. Les recettes s'élèvent à 523,100 francs, les dépenses à 512,800 francs, soit un excédent de 10,300 francs.

L'Eglise du Saint-Sépulcre

Les 3e et 1re commissions sont saisies de deux projets, relatifs à l'église du Saint-Sépulcre. L'un d'eux a trait à son agrandissement. M. le curé de cette paroisse s'engage à faire face à la dépense qu'occasionneraient les travaux: travaux dont la direction serait confiée à M. Edouard Dupire, notre concitoyen. Les commissions ont accepté, en principe, cette proposition et dès qu'elles seront en possession de quelques documents qui leur font encore défaut, elles la soumettront à l'homologation du Conseil.

Un crédit de 18,110 francs 99 est voté pour le second projet qui est relatif à des travaux de consolidation aux colonnes situées à l'intérieur de l'église St-Sépulcre.

La rue Montgolfier

Le Conseil vote le classement de la rue Montgolfier, au nombre des voies publiques et en fixe les alignements comme ils sont indiqués au plan spécial:

Il approuve le projet des travaux dressé par M. le directeur de la Voirie;

Vote, pour son exécution, l'inscription en dépense au budget supplémentaire de 1887 d'une somme de 11,500 fr. nécessaire au pavage de la 1re section et au nivellement de la seconde:

Décide d'inscrire, en recette, au même budget, une somme de 2,060 fr. à recouvrer des riverains de la 1re section.

Améliorations aux bâtiments de la poste

M. le docteur Carrette, après avoir constaté les améliorations qui ont été commencées déjà dans le service postal, parle de certaines défectuosités dans le service téléphonique.

La cabine réservée au public n'est pas suffisamment éclairée, et ne garantit pas assez contre les bruits venant de l'extérieur. Le silence est la première des conditions, pour assurer les communications.

Puis, la salle réservée au public est également trop peu éclairée.

M. Martel-Delespierre répond que les frais d'éclairage et de chauffage sont laissés, par l'Etat, au compte du receveur de la poste, et que celui-ci ne reçoit pas de l'Etat la somme qu'il faudrait, pour que ces conditions soient remplies de façon satisfaisante.

M. le docteur Carrette ajoute que les inscriptions placées sur les boites aux lettres et indiquant les heures des levées, sont souvent détériorées et deviennent indéchiffrables.

Il serait bon de placer les boites hors de la portée des gamins.

Enfin, le guichet réservé aux personnes qui viennent chercher elles-mêmes leur courrier à la poste, moyennant une redevance annuelle, est toujours encombré; de là une perte de temps:

On pourrait y remédier, en créant des boites particulières, dans la salle, de façon que les personnes, munies de leur clef, puissent y venir prendre leurs lettres. Cette mesure a d'ailleurs été prise déjà dans nombre de villes.

M. le Maire dit qu'il sera tenu compte des observations présentées par M. le docteur Carrette.

La séance est levée à 10 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 22 décembre 1887

Présidence de M. Hedde

Le vol de la rue du Grand-Chemin, à Roubaix. — Il y a quelque temps, un vol important, qui dénotait une audace incroyable de la part de ses auteurs, était commis à Roubaix, dans la rue du Grand Chemin, chez MM. Weil et Bernheim, au préjudice de M. Lang. Les voleurs s'étaient introduits dans les appartements de ces derniers, entre midi et deux heures, à l'heure où, d'habitude, le personnel de la maison se retire pour le diner.

Une montre en or, des obligations, de l'argent et des bijoux, avaient disparu.

Les voleurs avaient tenté, mais en vain, de forcer un coffre-fort, qui contenait des valeurs importantes.

Quels pouvaient bien être les auteurs de cet audacieux coup de main?

Les soupçons se portèrent sur des ouvriers de la maison. Mais, aucune preuve directe ne fut obtenue jusqu'au jour où l'inspecteur Marais, dans une tournée qu'il fit dans ce joli bourg du Mont-à-Leux, qui n'offre que trop fréquemment un asile aux repris de justice et aux voleurs, découvrit une cabaretière de l'endroit qui avait acheté, pour douze francs, une montre d'or.

Cette montre n'était autre que celle volée à M. Lang.

L'intelligente investigation de l'inspecteur de la sûreté avait mis la justice sur la voie des coupables. On apprit qu'Albert Favier et Louis Desalle étaient les vendeurs. Arrêtés, ils sont condamnés: Favier, à 4 mois et Louis Desalle, à 6 mois de prison.

Un ivrogne qui vole une pendule. — « Monsieur l'agent, hi, hi, hi, arrêtez-moi! je viens de voler une pendule, ah, ah, ah! Quelle bonne farce! cette pauvre Mme Vercruysse elle ne verra plus l'heure! En voilà une de farce! » Le représentant de l'autorité à qui s'adressait l'ivrogne Edmond Bernard, ne voulait pas le croire. Il se rendit pourtant, par acquit de conscience, chez Mme Vercruysse, cabaretière à Roubaix. « Est-il vrai, madame, lui dit-il poliment, qu'on vous ait volé une pendule? » — « A qui le dites-vous, monsieur l'agent, je pense bien que c'est vrai. Venez plutôt voir ma cheminée. Il n'y a plus de pendule dessus. La chambre était occupée par M. Bernard Edmond qui l'a emportée. »

L'agent conduisit Bernard vers le poste. Il est condamné à 4 mois.

La nouvelle loi sur la rélégation, si tant est qu'on puisse appeler nouvelle, une loi qui date du 27 mai 1885, a de réels avantages, quand elle s'applique à des voleurs endurcis qui constituent un véritable danger social. Mais il n'en est pas de même dans certains autres cas.

Il y a quelque temps, se présentait, dans la boutique d'un horloger de la rue des Longues-Haies, à Roubaix, une femme, Philomène Cohidon, ayant six enfants dont le dernier est encore à la mamelle.

Elle se présenta, et demanda une montre. L'horloger lui offrait une montre en or, qui valait 150 fr.

Je ne suis pas riche, lui dit la femme, et je ne saurais jamais payer cette somme en une seule fois. Voulez-vous accepter un paiement par acomptes. Je vous donnerai 35 francs aujourd'hui, et cinq francs chaque semaine. J'accepte ce paiement, mais il faut venir avec votre mari. Ou demeurez-vous? Je demeure ici près, dans la cour Tonneau, n. 4.

Le surlendemain, la femme se représenta chez l'horloger. Elle était accompagnée d'un individu qu'elle disait être son mari. Mais l'horloger, qui avait pris ses informations dans le voisinage, grâce à l'adresse, d'ailleurs exacte, que lui avait fournie la femme Cohidon, avait envisagé le mari de cette dernière et reconnu, dès le premier coup d'œil, le pseudo-mari. Il fit arrêter le couple.

Elle est accusée d'escroquerie.

Le tribunal remet le jugement de cette affaire à demain.

Si la femme Cohidon est condamnée à une peine supérieure à trois mois de prison, elle sera reléguée et que fera son mari et ses six enfants, à moins que toute la famille ne s'exile avec elle.

Est-ce pour des femmes, dans cette situation, que la loi a été faite?

Doux vols. — Marie Blanchet a volé des objets dans le coffre du sieur Vantieghem. Elle est condamnée à 8 mois de prison.

— Le sieur Bachelet a volé des effets au sieur Roussel. Il est condamné à 13 mois de prison.

Halluin. — Deux gamins qui ont pris des moineaux avec de la glu, sont remis à leurs parents par M. le président qui déclare que le tribunal a pris leur âge en considération, mais qu'ils ne doivent plus recommencer.

Filouterie d'auberge. — Le sieur Masquelier aime beaucoup a boire « à l'œil » à ce que déclarent les nombreux témoins qui lui ont servi des boissons. Il est condamné à 1 mois.

Un jaloux. — La mère Moreau, à Roubaix, était loin d'être indifférente aux attentions fines du sieur Delannoy. Un jeune homme, le sieur Dumay, étant venu s'installer dans la maison, Delannoy conçut un vif sentiment de jalousie, qui se traduisit, un de ces derniers dimanches, par une scène qui aurait pu dégénérer en scène d'assassinat.

Dumay, vers sept heures du matin, dormait dans sa chambre quand Delannoy entra brusquement dans la chambre et lui donna deux coups d'un couteau de 13 centimètres de long qu'il avait fait aiguiser et adoucir, la veille au soir.

Dumay, malgré la gravité de ses blessures sauta du lit

dans le simple appareil
D'une jeune beauté qu'on arrache au sommeil

prit son adversaire, par les reins, et le jeta en bas des escaliers.

M. le Président, ayant demandé, à la victime, comment Delannoy est entré dans la chambre, Dumay répond: « Comme des chevaux qui cassent leurs guides ou comme un chat qui attrape une souris. »

Dumay, qui est fort joli garçon, ne se porte pas mal pour un assassiné. Il a pourtant été gravement atteint.

Le tribunal condamne Delannoy, pour la scène du 12 novembre, à un an de prison.

Une farce!... Verbovel aime de faire des farces. Mais il a reçu une leçon qui est recommandée aux farceurs.

Dormant dans la chambre d'un ami, à la suite de copieuses libations, il la quitta, au milieu de la nuit, avec deux montres qu'il emportait pour faire une farce, déclare-t-il.

Mais le tribunal ne l'écoute pas et le condamne à deux mois d'emprisonnement. Maitre Carré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le quartier de Beaurepaire

Roubaix, 22 décembre 1887.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu, avec beaucoup d'attention, les deux lettres récemment parues dans votre journal, relatives au quartier de Beaurepaire et à sa grande place.

Il faut avoir le plan de la ville devant soi et prévoir ce que Roubaix sera dans peu d'années, pour se faire une idée de l'importance que ce quartier pourra atteindre, par sa belle situation le long du canal et près du chemin de fer si favorable à toutes les branches de commerce d'une grande ville. Vous me pardonnerez l'expression: Mais aveugle serait l'Administration municipale si elle ne prévoyait pas que dans 20 ans, ou moins encore, Roubaix, la grande ville manufacturière, pourra avoir doublé sa population. Heureusement pour elle que ce beau quartier de Beaurepaire se prête, si admirablement, à son agrandissement et qu'on peut compter que l'Administration, aussi bien que MM. les conseillers et les membres de la commission des travaux feront *bien*, ce qu'il a *de mieux à faire de ce coté*, pour appuyer le mouvement de construction qui s'y dessine déjà, qui sera très important, dans quelques mois, et même avant, si l'hiver continuait doux.

Le doute n'est pas permis et notre intelligente administration municipale saura depenser utilement l'argent de tous, lorsqu'il y a certitude qu'il est bien employé et que la caisse municipale rentrera largement dans ses avances; car nul ne contestera qu'un argent bien placé, sera toujours celui qui rentrera, je ne dirai pas avec usure, mais sans le moindre sacrifice, après avoir produit, un bien général. Tous approuveront les vœux de la seconde lettre que vous avez publiée, sur le quartier de Beaurepaire; le tort qu'on aurait de n'y faire qu'une petite place publique malsaine est de toute évidence, lorsque, pour une certaine somme, dont la rentrée indirecte est garantie, il y a possibilité, je dirai, *il y a nécessité d'en faire une spaticuse*, bien proportionnée aux belles artères le grand mouvement qui l'assainissent comme les boulevards de Beaurepaire, de Belfort et de Colmar.

Cette *nécessité devient même absolue*, lorsqu'on prévoit que dans 10 ans, peut-être moins, il y aura de ce côté de la ville une population de 40 à 50,000 habitants qui trouvera que les halles centrales sont trop éloignées pour aller aux provisions, et qui tiendra, non sans raison, *à avoir sur sa grande place tout ce dont elle pourrait avoir besoin*.

Le compte de cette avance de fonds est si simple que si je ne savais qu'on peut toujours compter, sur votre bonne obligeance, lorsqu'il s'agit des intérêts roubaisiens, je ne le donnerais pas ici. Avec votre permission, j'abuserai donc encore un peu de votre complaisance et je dirai:

Prenez que la ville ait à acquérir, *pour cette grande place qui sera si utile plus tard*, 30 ou 40 mille francs de terrain, ajoutez-y 15 ou 20 mille francs pour un bon pavage, etc., cela ferait une bonne cinquantaine de mille francs, disons 60.000 fr., dont 30 ou 40 mille seraient payables en cinq annuités. Mettez maintenant en regard de cette dépense, (échelonnée si besoin était) non seulement ce que rapporterait l'Octroi sur les matériaux, etc., etc., nécessaires à la construction d'au moins 1.000 maisons *qu'on fera dans ce quartier en moins de 5 ans*, mais aussi les droits sur les constructions qui s'élèveront bientôt tout le long du canal et entre le quartier de Beaurepaire et la ligne du chemin de fer du Nord-Est; évaluez ces droits d'octroi sur les matériaux seuls à fr. 60, — par maison et ces fr. 60,000, déboursés sont déjà retrouvés par la construction des 1,000 premières maisons, tout en restant de beaucoup en dessous du produit réel; ajoutez alors encore comme bonis pour la caisse communale, les droits de voirie et l'octroi pour les autres constructions et sur l'alimentation des nombreux ouvriers employés pendant des années à ériger le tout et vous constaterez avec satisfaction, que loin d'être une charge, la ville fera une affaire d'or, en ne lésinant pas. Mais pour Dieu, qu'elle fasse grand, sans luxe couteux bien entendu; surtout spacieux, l'espace ne manquent pas pour donner de l'air par à nos bons travailleurs qui en ont bien besoin, dont beaucoup ne demanderont alors certes pas mieux que de se rapprocher de la ville pour habiter des maisons plus convenables et aussi pour diminuer les grandes distances qui les séparent souvent trop de leurs travaux.

La chose est d'ailleurs trop simple, pour qu'il n'y ait pas de doute, qu'elle ne soit déjà bien comprise par les moins clairvoyants dans l'avenir de Roubaix.

Je vous prie, monsieur le Directeur, de pardonner l'abus que ma longue lettre fera des colonnes de votre journal et d'agréer, avec mes remerciements, pour son insertion dans vos prochaines éditions, les bien sincères salutations d'un Roubaisien qui, contre le dicton, *sera* bon prophète dans son pays.

Un habitant du quartier.

PETITE CORRESPONDANCE

« *Inquirer* ». — Votre grand-père a toujours été belge, et vous ne pouvez pas revendiquer la nationalité française. Les nations qui ont fourni des troupes à Bonaparte, même quand elles ont appartenu à la France, du moment qu'elles ont recouvré leur nationalité, n'ont point perdu leurs nationaux.

Conseil de guerre séant à Lille

Audience du 21 décembre 1887

Président: M. Borius, colonel, directeur du génie. — Ministère public: M. Jacquet, substitut du commissaire du gouvernement.

Léon-Edouard-Désiré Rubrecht, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie. — Vol au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

Défenseur: Me Bonduel, avocat à Lille.

— Ernest-Gustave Favette, 2e canonnier au 15e régiment d'artillerie. — Désertion à l'intérieur en temps de paix. — Deux ans de prison.

Défenseur: Me Bonduel.

— Régis-François Willot, soldat au 4e régiment territorial d'infanterie, de la classe de 1872, du recrutement d'Avesnes. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. — Deux mois de prison.

Défenseur: Me Blankaert, avocat à Lille.

— Louis-Joseph Dureux, soldat au 43e de ligne. — Bris de clôture. — Acquitté.

Défenseur: Me Bonduel.

— Désiré-Joseph Suzan, soldat au 4e régiment territorial d'infanterie de la classe de 1869, du recrutement d'Avesnes. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — Un jour de prison.

Défenseur: Me Bonduel.

— Blaise Delannoy, soldat réserviste de la classe de 1878, du recrutement de Lille. — Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée. — Un mois de prison.

Défenseur: Me Bonduel.

NORD

Postes et télégraphes. — On lit dans l'*Emancipateur*:

« Nous apprenons que M. le ministre des postes et télégraphes vient de prendre, sur la demande de M. le comte de Martimprey, député du Nord, une décision très importante pour le commerce cambraisien.

» Jusqu'ici le service postal n'était pas établi, dans la matinée, entre Cambrai et la Belgique via Lille.

» C'était une grande lacune.

» Par la décision dont nous parlons ci-dessus, les bureaux de poste de la ligne de Cambrai à Lille, qui sont desservis par le train 41 (train partant de Cambrai à 11 heures du matin), pourront désormais acheminer par ce train toutes les correspondances à destination des Flandres orientale et occidentale. »

PAS-DE-CALAIS

Mgr Dennel, évêque d'Arras, a quitté jeudi sa ville épiscopale pour se rendre à Rome, où il va assister aux fêtes du jubilé du pape Léon XIII. L'évêque d'Arras est accompagné de M. le chanoine Leleux, vicaire général.

Saint-Pol. — *Tentative de déraillement.* — Une tentative de déraillement a été commise jeudi, sur la ligne de Saint-Pol à Abbeville, à la hauteur du kilomètre 86|350. Un panneau de bois de 1 m. 15 de long, sur 0 m. 60 de large et 0 m. 24 d'épaisseur, avait été placé sur le rail droit. Heureusement, des employés de la compagnie ont pu déjouer à temps cette criminelle tentative, qui n'a eu ainsi aucune conséquence fâcheuse.

Une double enquête est ouverte, par l'autorité judiciaire et par les agents de la compagnie.

BELGIQUE

Les Canons et le libre-échange. — L'artillerie belge et les forts d'Anvers ont besoin de canons. A qui en demandera-t-on la livraison?

C'est la question qui agite, en ce moment, la Belgique et met en émoi l'industrie métallurgique de Liège.

Dans la discussion, qui a eu lieu à ce sujet, au Parlement belge, M. le Ministre de la guerre, se fondant sur des précédents qui, dans l'occurence, ne peuvent servir d'arguments, a déclaré vouloir donner la préférence à l'usine Krupp.

Pourquoi la Belgique demanderait-elle cette livraison aux Allemands, dont la presse officieuse ne manque pas l'occasion de discréter la nation belge, son gouvernement et son industrie?

Les canons de Krupp ne donnent pas des résultats si concluants, puisque d'après les autorités compétentes, les canons de sa provenance, en usage en Belgique, reculent à l'explosion et coûtent plus de 8.75 au kilo.

L'Allemagne, pour laquelle la Belgique se montre si sympathique, use-t-elle de réciprocité?

Les récentes statistiques en font foi. L'exportation des produits allemands, en Belgique, dépasse de beaucoup l'importation des produits belges; jamais la Belgique ne profite de la moindre fourniture publique et l'argent belge, qui va protéger le travail national allemand, y reste.

La France, au contraire, traite la Belgique sur un pied trop libre-échangiste, pour qu'elle puisse espérer d'être payée de la même monnaie.

En échange des locomotives qui nous viennent de Couillet et de Seraing, des charbons qui nous arrivent de Charleroi, en échange de ces millions que nous versons, annuellement, entre les mains de l'industrie et du commerce belge, la Belgique ne pourrait-elle faire appel à notre fonderie de canons, si perfectionnée, depuis la guerre de 1870.

L'exportation belge, en France, dépasse de 78m5 l'importation, tandis que l'exportation belge en Allemagne ne dépasse l'importation que de 18m5.

Ce sont là des chiffres bien éloquents, et un pays comme la Belgique dont la vie dépend, essentiellement, de l'exportation, devrait mieux distinguer les pays qui lui veulent du bien de ceux qui la blessent, avec ses propres écus. A. E.

Les Français réfractaires et insoumis à la loi militaire ont tenu, hier soir, leur assemblée générale à la salle Saint-Michel, à Bruxelles.

Plus de trois cents personnes, appartenant à toutes les classes de la société, y assistaient.

Le président a proposé l'adresse suivante, qui a été votée à l'unanimité:

« *A Monsieur le président de la République française*,

» Insoumis et réfractaires, nous venons, M. le président, vous prier de nous ouvrir les portes de la mère patrie.

Tous nous avons agi, sans discernement, en têtes folles, à l'heure où l'on n'est pas encore un homme, à l'âge cependant où l'on cesse d'être un enfant.

» L'exil nous a muris. Nous sommes plusieurs milliers qui vous prions de nous laisser rentrer dans le sein de la grande famille militaire afin que, à l'heure où la France pourrait avoir besoin de tous ses enfants, nous rachetions, en versant notre sang pour elle, la faute que nous avons commise en la désertant.

» Vive la France! »

La Chambre a discuté hier, le contingent de l'armée pour l'année 1888.

L'ensemble du projet de loi fixant le contingent à 100,000 hommes a été adopté par 80 voix contre 12 et 5 abstentions.

Une chute de 400 mètres. — Hier après-midi, vers une heure, un triste accident est arrivé au charbonnage de Crachet-Picquery, à Frameries.

Raphin Collard, âgé de 44 ans, charbonnier, travaillait au puits n° 11, lorsque tout à coup une pierre se détacha de la voûte et atteignit le malheureux, qui tomba dans la bure à une profondeur de 400 mètres.

Au moment de l'accident, Collard travaillait à côté de ses deux fils.

Une heure après, on remontait à la surface du puits d'extraction, le cadavre affreusement mutilé de cette victime du travail.

Les restes de Collard furent transportés à son domicile, où l'attendaient une veuve de quatre enfants.

Les anarchistes à Frameries. — Ces jours-ci, un meeting anarchiste a eu lieu à Frameries.

Les orateurs Louis B..., âgé de 20 ans, d'origine française, et Ferdinand P..., de Bruxelles, se sont d'abord déclarés anarchistes, puis ont combattu le suffrages universel, les capacitaires et les idées d'Alfred Defuisseaux.

Les orateurs ont réclamé la légalité, disant qu'elle ne viendrait que par la révolution et non par le suffrage universel.

A la suite de ce meeting, le citoyen B... a été remis entre les mains de la gendarmerie de Pâturages, pour être conduit à la frontière.

Scandaleuse brutalité à Hasselt. — Dimanche soir, un musicien du 6e régiment d'infanterie, en revenant de la gare, a été attaqué au boulevard du Canal par quelques bourgeois qui l'ont maltraité et blessé. On a même coupé au malheureux un doigt de la main gauche.

L'ex-impératrice Eugénie a quitté Bruxelles vendredi matin. La veuve de Napoléon III a été conduite par le prince Victor, son petit cousin, à la gare du Midi, où elle a pris place dans l'express de Calais de 10 h. 32, se rendant à Folkestone.

Le duc d'Aumale est arrivé hier, à Bruxelles.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 23 décembre.* — Alexandre Clayes, rue Marceau, 47. — Carolide Catteau, rue de France, cour Chevalier, 2. — Berthe Allayes, rue du Fontenoy, 122 — Valentine Desmulier, rue de Mons 33. — Henri Renaud, rue de l'Ermitage, 11. — Jeanne Boucher, Grande-Place — Mrrie Coene, rue de la Barbe d'Or, 21. — Henri Otevaere, rue de la Basse-Masure, 29. — Romanie Libbrecht, chemin des Couteaux, cour Lestienne, 18 — Julien Beele, rue de la Vigne, 96. — Gabrielle Willem, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or. — *Déclarations de décès du 23 décembre* — Nathalie Deschilder, 42 ans, ménagère, rue Descartes, 5. — Jules Libbrecht, 2 mois, rue Christophe Colomb, 5. — Jean-Baptiste Dupureur, 80 ans, rue de la Potennerie. — Marie Grouillon, 2 ans, rue Newcommen, 41. — Séraphine Selosse, 71, ans sans profession, rue de l'Epeule, 15. — Rosalie Housay, 39 ans, ménagère, rue de l'Union. — Pierre Delescluse, 68 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Simon Dupont, 63 ans, entrepreneur, rue Blanchemaille, 126.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 22 décembre.* — Achille Declercq, rue des Poutrains. — Sidonie Frayman, rue de la Latte. — Noël Vroman, à la Marlière. — Marie Delbeck, rue de l'Epine. — Emile Delesalle rue du Tilleul,

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille Simon DUPONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Simon-Joseph DUPONT, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 25 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 26 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles, qui seront chantées le lundi 2e, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Blanchemaille, 126.

Les amis et connaissances de la famille SELOSSE-BEHAGUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Séraphine SELOSSE, veuve de Monsieur Fidèle BEHAGUE, décédée subitement à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa 71e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 26 courant, à 8 heures 1|2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 h. 1|4, rue de l'Epeule, 15, à la *Brasserie de Frelinghien*.

Les amis et connaissances de la famille DUPUREUR-DUQUENNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUPUREUR, veuf de Dame Stéphanie DUQUENNOY, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 26 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la *Potennerie (impasse Courbet)*.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Clétine ROUSSEL, épouse de M. Jean-Baptiste SCREPEL, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1886, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1887, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean DEMEUYNCK, époux de Dame Rosalie VERKIN, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sabine BUYSE, veuve de Monsieur Henri DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1886, à l'âge de 69 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 26 décembre 1887, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Liévine LEMAN, veuve de M. Pierre-Joseph MOULARD, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1887, dans sa 88e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

M. Carnot et Léon XIII

On lit dans le *Figaro*:

« Le Président de la République a reçu hier matin, en audience de congé, M. le comte Lefebvre de Béhaine, accompagné de M. Edmond Frisch, son attaché d'ambassade.

» On dit que M. Carnot aurait manifesté à notre ambassadeur près le Saint-Siège son désir de maintenir les bonnes relations actuellement existantes entre la France et le Vatican.

» Il est probable que l'expression de ces dispositions amicales sera contenue dans la lettre officielle de félicitations que M. Lefebvre de Behaine doit remettre à Sa Sainteté à l'occasion de son jubilé. »

Le prince Ferdinand

On mande de Bucharest à la *République française*:

« Des renseignements de Sofia, parvenus au ministère des affaires étrangères, représentent le prince de Cobourg comme résolu à rester sur le trône de Bulgarie.

» Les réceptions qu'il multiplie au palais et les dîners qu'il donne aux députés n'ont d'autre but que de provoquer des démonstrations dont il compte profiter, au moment voulu, pour se poser en prince national et populaire.

» C'est ainsi qu'à la fin de la réception qui a suivi le dernier diner des députés, pris d'enthousiasme, ont enlevé le prince et l'ont promené, au-dessus de leur tête, à travers tous les salons en poussant des hourrahs frénétiques.

» Les mêmes moyens servent au prince à se concilier les officiers et l'armée, dont il travaille, autant que le permettent ses ressources, à perfectionner l'armement.

» Le prince déclare que, fort de la confiance populaire et sûr de l'appui de l'armée, il résistera même à une sommation collective des puissances.

» Il est vrai que cette unanimité des puissances ne serait qu'apparente.

» Le prince, en effet, dit avoir des raisons de penser que deux au moins des grandes puissances n'admettront pas qu'on emploie la force pour le contraindre à abdiquer.

» Elles ne signeraient la sommation que pour pouvoir, plus tard, attester leur modération et s'en faire, devant l'Europe, une arme contre la Russie. »

Un abordage en mer

Marseille, 25 décembre. — Hier, vers minuit, deux tartanes de pêche, la *Jeune République*, patron Precinbon et *Trois Amis*, patron Panisson, venant des Martigues à Marseille, pour y débarquer leur poisson, se sont abordée par le travers du Cap Méjean. La tartane *Trois Amis* donna en plein par le travers de la *Jeune République* qui coula immédiatement.

L'équipage de ce bateau n'a pu être sauvé qu'au prix des plus grands efforts par la tartane *Trois Amis*

Tirage de la grande loterie espagnole. — Le ministre de la guerre gagne deux millions cinq cent mille francs

Madrid, 24 décembre. — Le tirage de la grande loterie de Noël a eu lieu aujourd'hui, et cet événement a, comme toujours, produit la plus vive émotion dans toute l'Espagne, ce qui n'est pas étonnant puisque le gros lot est de deux millions cinq cent mille francs et que le prix du billet est de 500 francs.

La salle du tirage était archipleine, et de nombreux journalistes s'y pressaient pour télégraphier les résultats aussitôt qu'ils étaient proclamées, dans toutes les villes de la Peninsule.

Lorsque le numéro gagnant le gros lot a été proclamé, un journaliste présent qui tenait son billet à la main, s'évanouit, croyant avoir gagné; en revenant à lui, il constate qu'il s'était trompé, et un instant après on apprenait que l'heureux mortel à qui est échue cette fortune est le général Cassala, ministre de la guerre.

On raconte que le général n'a même pas eu à débourser le prix de ce billet, c'est encore une faveur du sort qui l'a mis en sa possession et voici comment. Il y a deux mois, quelques amis qui se réunissaient chez lui pour faire une partie de whist, décidèrent de constituer une cagnotte pour acheter un billet de la loterie. Aussitôt que les 500 francs nécessaires furent réalisés, on tira au sort pour savoir: 1° A qui appartiendrait le billet; 2. quel jour il serait acheté; 3° le numéro de l'administation de la loterie où l'acquisition du billet serait faite.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Direction de Mme L. Deschamps. — Bureaux à 5 h. 3|4. — Rideau à 6 h. 1|4. — Dimanche 25 décembre 1887 — Spectacle extraordinaire. — Succès! succès! 5e représentation du drame émouvant: LE PETIT JACQUES, drame à grand spectacle en cinq actes et neuf tableaux, par William Busnach, tiré du roman de Jules Claretie. La petite Louise Deschamps remplira le rôle du Petit Jacques. — Pour les débuts de M. Luciano, fo t ténor. — Première représentation de: BARBE BLEUE, opéra comique en 3 actes et 4 tableaux, par MM. H. Meilhac et H. Halevy, musique de J. Offenbach. — Mlle Marie Deschamps remplira le rôle de Boulotte. — Ordre du spectacle: 1. Le Petit Jacques. — 2. Barbe Bleue. — Costumes nouveaux de la maison Créteur.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 0|0. Rideau à 7 h. 0|0. — Dimanche 25 decembre 1887. — Représentation extraordinaire. Avec le concours de M. Ariste, de la Comédie-Française. — Représentation demandée. — LA FILLE DES CHIFFONNIERS, grand drame en 5 actes et 8 tableaux mêlé de chant et de situations tres comiques de MM. Anicet-Bourgeois et Paul Féval, musique de M. Arthus. — LA VEUVE AU CAMELIA, comédie en 1 actes de Henri Kock. — Ordre du spectacle: 1. La Fille des Chiffonn ers. — 2. La Veuve au Camélia. — Entr'actes par l'orches- tre. — Le spectacle sera terminé avant minuit.

N'ALLEZ pas à Paris sans visiter le **LOUVRE DENTAIRE**, rue du Pont-Neuf, 15, et rue de la Monnaie, 16, patronné par les premières célébrités médicales. Extraction des dents sans douleur et sans endormir. Aurifications, dentiers, etc Le plus bel établissement de Paris et le moins cher. 15661

10 centimes la Livraison
EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

CONTRE les *Rhumes*, Grippe, *Bronchites*, Irritations de *Poitrine* et de Gorge, le Sirop et la Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une *efficacité certaine*, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'Opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies. 16182

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
ÉMISSION
DE 230,000 BONS DE 100 FR.
AVEC LOTS
(Arrêtés ministériels des 24 octobre et 9 décembre 1887).
Remboursement de tous les Titres à **200 FRANCS** au moins.
Capital remboursé, LOTS et PRIMES
57,650,400 FRANCS
MONTANT TOTAL DES LOTS
11,888,000 FRANCS
Dont 101 Lots de 100,000
Le prix d'émission de 100 FRANCS
Sera payable de la manière suivante:
20 francs en souscrivant,
20 — à la répartition.
20 — du 10 au 15 avril 1888,
20 — du 10 au 15 août 1888,
20 — du 10 au 15 décembre 1888.
Les libérations totales seront admises à toute époque.
Le 1er tirage aura lieu le 15 mars 1888
La somme nécessaire au remboursement des titres et au paiement des lots, sera employée par le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE en prêts hypothécaires et communaux.
L'émission a pour objet de permettre la liquidation des Loteries de Marseille de Toulon et de Nice et de la Loterie Coloniale.
Pour les détails, voir le prospectus
Souscription publique le Mercredi 28 Décembre 1887
Au **CRÉDIT FONCIER**, rue des Capucines, 19
Au **Comptoir d'escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
A la **Société générale**, rue de Provence, 54;
Au **Crédit industriel**, rue de la Victoire, 72;
Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Italiens, 19;
A la **Soc. de Dépôts et Comptes courants**, place de l'Opéra 2;
A la **Banq. d'escompte de Paris**, p. Ventadour.
Dans les **Agences et Succursales** et chez les correspondants des Sociétés ci-dessus.
On peut souscrire dès à présent par correspondance.
Les souscriptions par listes ne sont pas admises.
L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée. 16160

La Caisse générale d'épargne et de crédit
116, place Lafayette, à Paris
Reçoit dès à présent les souscriptions aux
BONS A LOTS. 16159—30783

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Spécialement:
Pavages, Sables et Graviers
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
Couvertures, zinguerie et plomberie
Réparations en tous genres.
Grande célérité 14247 2713

Société Saint-Augustin
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie
41, rue du Metz, LILLE
Calendriers et Almanachs pour 1888
Calendriers religieux à effeuiller
Calendriers de Sainte-Thérèse, de Saint-Benoit, de Saint-Dominique, de Saint-Ignace de Loyola, de Saint-Alphonse de Liguori, de Saint-François d'Assise, de Saint-François de Sale, du Sacré-Cœur, de la Sainte-Vierge, de Saint-Paul de la Croix, de la Vie des Saints, du B. de Montfort.
Calendriers à effeuiller
Calendriers des Ephémérides, des Proverbes, littéraire, des Rébus, Mignon.
Calendriers plats de toute dimension
Prix divers suivant les dimensions et l'ornementation des cartons.

La santé rendue à tous sans médecine, purge ni frais

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat: « *A quoi bon les drogues?* » *n'avons-nous pas la délicieuse Farine de Santé* » Revalescière Du Barry, *qui guérit de presque* » *toutes les maladies!* » En effet, la Revalescière a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S.M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la Revalescière Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire *infaillibles*. »

Le Dr Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensable au sans pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très prononcée, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux phthisiques et rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Un extrait copieux de centaines de mille cures d'adultes et d'enfants est envoyé *gratis*, sur demande, par la Maison Du Barry et Ce, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la Revalescière en boites de: 2 fr. 25; 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1|2 16 fr.; 6 kil. 36 fr., *franco*, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La Revalescière Chocolatée. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. En boites de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville: à Roubaix, chez MM. Desfontaines, épicier; Morelle-Bourgeois, épicier. 15222

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le directeur-gérant: Alfred REBOUX
Imp. Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.